

Connaissez-vous la loi PACTE ?

La loi PACTE, ou Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, est un projet de loi porté par le ministre de l'Économie et des Finances qui a quatre objectifs principaux :

- Faciliter la création, la transmission d'entreprises et le rebond, en cas d'échec.

Aujourd'hui, créer une entreprise engendre des frais administratifs conséquents et prend environ un mois. Le gouvernement entend créer un guichet unique, en ligne, afin de réduire ces frais et les démarches à une semaine.

Il souhaite aussi moins stigmatiser les entrepreneurs ayant connu des échecs en limitant le fichage par la Banque de France.

- Débloquer la croissance des petites et moyennes entreprises afin qu'elles deviennent des entreprises de taille intermédiaire.

Aujourd'hui, il existe en France 199 seuils d'effectifs. Quand une entreprise franchit un de ces seuils, elle doit remplir de nouvelles obligations sociales et fiscales.

Ainsi, lorsqu'une entreprise passe de 19 à 20 salariés, elle subit notamment une hausse de sa cotisation au Fonds national d'aide au logement et elle doit rédiger un règlement intérieur.

Le gouvernement désire réduire ce nombre de seuils pour n'en garder que 3 : le seuil de 10, de 50 et de 250 salariés.

De plus, pour remplir les obligations liées au passage d'un seuil à un autre, le gouvernement souhaite laisser aux entreprises 5 ans.

- Inciter les épargnants à financer l'économie réelle, et notamment les PME.

Aujourd'hui, les produits d'épargne retraite servent principalement à financer la dette publique.

Le gouvernement veut transformer la gestion de ces produits d'épargne retraite afin qu'ils servent davantage à financer les entreprises, et particulièrement les PME.

La loi PACTE prévoit la privatisation d'Aéroports de Paris, de la Française des Jeux et d'ENGIE. Les recettes de ces ventes permettront d'alimenter le Fonds

Les vidéos, dessins et textes de Dessine-moi l'éco sont publiés sous une licence Creative Commons 3.0

Plus d'informations ici : <http://dessinemoileco.com/conditions-dutilisation/>

Dessine-moi l'éco

par



pour l'innovation de rupture dont les revenus servent à financer start-up et projets d'innovation.

- Rendre l'entreprise plus juste et responsable aux niveaux social et environnemental.

Le gouvernement souhaite favoriser un meilleur partage des résultats des entreprises, au bénéfice des salariés, en incitant celles-ci à mettre en place des accords d'intéressement et de participation. Le forfait social, qui est une contribution patronale à hauteur de 20%, sera supprimé pour les accords d'intéressement des entreprises de moins de 250 salariés ainsi que pour les accords de participation pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Par ce projet de loi, que certains jugent vaste et « fourre-tout », le gouvernement entend faciliter la vie des entreprises et favoriser la croissance des PME.